

## LE MOT DU PRÉSIDENT



**Marcel Maurer**  
Président

### Pour une gestion responsable de notre environnement

Sur les traces de l'ancien conseiller municipal Monsieur le Dr Jacques de Preux, Sion a parcouru ces 20 dernières années un chemin considérable pour développer sa politique environne-

mentale dans le domaine du tri des déchets, du traitement des eaux usées et du concept général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il s'agit en premier lieu des infrastructures de collecte et du traitement des eaux et de leur séparation en eaux claires et en eaux usées, mais aussi de la valorisation du matériau « ordures » sous forme de matières premières de deuxième génération et de production de chaleur et d'électricité.

Près de cent millions de francs ont été investis dans le Valais central ces quinze dernières années, que ce soit à l'UTO, dans les stations d'épuration ou encore dans les réseaux d'évacuation des eaux.

Cet effort technique coûteux doit être accompagné d'une bonne information à la population et aux entreprises afin que chacun, de par sa responsabilité et sa motivation, pratique le bon geste au bon moment.

C'est le but de ce « CommunicaSion »...

La gestion idoine de nos déchets et de nos matières premières, dans le respect de notre environnement, restera une préoccupation permanente. De nouveaux challenges ne manqueront d'ailleurs pas de voir le jour dans ce domaine qui nous touche tous de très près.

Vos édiles sont particulièrement motivés à relever les défis actuels et à venir. Au cœur de notre paysage alpin exceptionnel ils visent à l'excellence dans le traitement des questions y relatives.

La nature dans laquelle nous vivons est un patrimoine inestimable et ainsi notre bien le plus précieux pour notre avenir. Aussi, respectons-la de notre mieux !

Marcel Maurer  
Président



# TRIONS MIEUX, JETONS MOINS!

## DANS CE NUMÉRO

Mot du Président	1	A l'est du nouveau... La déchetterie de l'UTO	4
Déchets urbains, ramassage porte à porte	2	Espaces publics sus aux déchets sauvages	5
Tri sélectif, les écopoints de quartier	3	Les déchets, une ressource	6

# DÉCHETS URBAINS

## RAMASSAGE PORTE À PORTE

Premier maillon de la chaîne de gestion des déchets, les collectes hebdomadaires concernent les déchets incinérables, les papiers-cartons et les déchets verts. Ceux-ci représentent 54% (14'772 t.) des déchets produits sur le territoire de la commune de Sion. Depuis plus de 20 ans, la Ville de Sion équipe le territoire de conteneurs enterrés (plus de 290 à ce jour). A l'horizon 2018, elle entend abandonner le « porte à porte » hebdomadaire, en équipant encore les quartiers de Châteauneuf, Creusets, Gravelone, Amandiers, Ville, Sous-le-Scex et Platta.

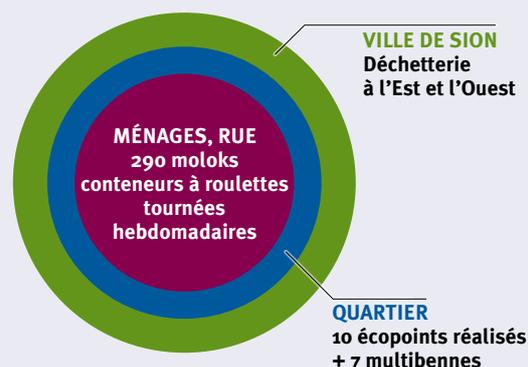
### Les bons gestes

- **Sacs d'ordures** : afin de préserver le domaine public et d'éviter les déprédations diverses, on dépose les sacs dans les conteneurs enterrés et non à côté. Si un conteneur est plein, le prochain n'est pas loin.
- **Papiers-cartons** : collectés chaque mercredi, les papiers-cartons représentent plus de 65 kg par habitant et par année. Ils sont acheminés à Massongex, sur le site de Retripa. On veillera à ficeler les papiers en liasse ou à les mettre dans un cabas en papier. Les cartons doivent être pliés.
- **Déchets verts** : collectés chaque semaine, ils représentent 15% ou 55 kg par habitant et par année des déchets compostés. Le solde est acheminé par les grands producteurs au centre de compostage de Pra Bardy et aux déchetteries de l'UTO et d'Ecobois, à Vétroz. Quelque 32% de biodéchets, soit 100 kg par habitant et par année, encombrant encore nos poubelles... Penser aux bacs à compost de ménage.

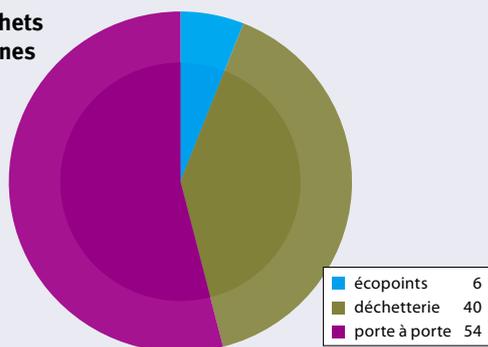
### De quelques idées reçues

... à propos du papier recyclé. Non, il ne produit pas plus de poussière que le papier blanc et ne « bourre » pas photocopieuses et imprimantes. Des tests l'ont démontré. Par ailleurs, il est faux de croire que le papier constitue un combustible nécessaire à l'incinération des ordures. L'apport calorifique provient principalement des déchets de vieux bois trié.

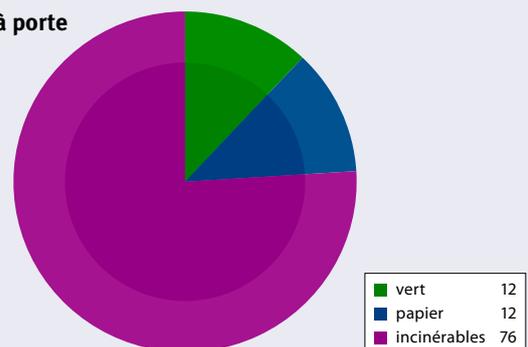
### Schématique du concept



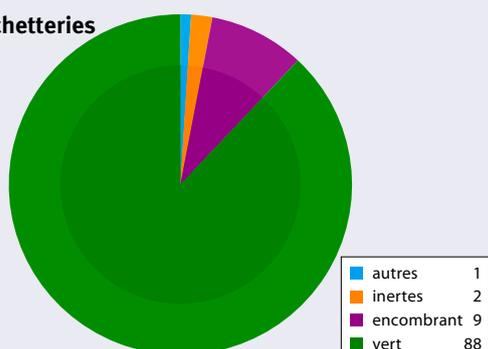
### Quantité de déchets collectés en tonnes



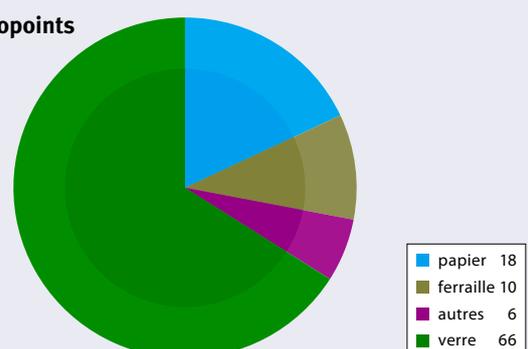
### Collecte porte à porte en kg/habitant



### Apports aux déchetteries en kg/habitant



### Apports aux écopoints en kg/habitant



## TRI SÉLECTIF

### LES ÉCOPOINTS DE QUARTIER

Deuxième maillon de l'assainissement urbain, l'écopoint de quartier est une déchetterie permettant aux usagers d'effectuer un tri sélectif à la source. Il concerne les principaux déchets produits par les ménages, soit les ordures ménagères, les papiers-cartons, le verre, les huiles minérales et végétales, l'aluminium, le fer blanc et les textiles. Précisons que les écopoints ne se substituent pas aux petites déchetteries que l'on trouve dans les commerces. Ils complètent l'offre.

Depuis 2009, la Ville de Sion poursuit activement l'équipement des quartiers, au rythme de 2 ou 3 installations par année. A ce jour, 10 écopoints ont été implantés sur le territoire communal, à Aproz (ch. du Carolet), Blancherie-Ronquoz, Bramois (rte de Préjeux), Châteauneuf (ch. de la Chapelle), Condémines-Planta-Ville (rue de Lausanne 80), Creusets (rue de Corbassière), Platta (rue du Mont 23), Pont de Bramois (rte des Orgues), Pont-de-la-Morge (ch. des Taillis) et Vissigen (av. du Bietschorn). A l'horizon 2018, la Ville compte avoir installé une vingtaine d'écopoints. Les prochaines réalisations à l'étude concernent les quartiers des Amandiers, la ville (Mayennets et Scex), Uvrier (nord et sud), Vissigen, Bramois (sud), Champsec, Arvillard, Turin et Salins village.

#### A propos du PET

Aux yeux de la loi, le PET n'est pas un déchet urbain. Par conséquent, les communes n'ont pas l'obligation de l'éliminer. Les commerces fournisseurs de boissons et autres liquides conditionnés en PET et PE sont tenus de reprendre ces emballages recyclables. En ville de Sion, la densité de commerces équipés en déchetteries à PET et PE (lait) est suffisante. A cet égard, le bon geste consiste à bien séparer les bouteilles à contenus différents (minérales, lait, huile ou vinaigre), ce pour des raisons techniques de recyclage.

Afin d'augmenter la qualité du recyclage du PET et d'éviter les mélanges, il est nécessaire d'avoir des lieux de récupération surveillés. Les commerces peuvent jouer ce rôle en ville car leur densité est grande. Afin de localiser les lieux à proximité de votre habitation, une carte des points de récolte\* peut être consultée à l'adresse : <http://www.recycling-map.ch>



## A L'EST DU NOUVEAU... LA DÉCHETTERIE DE L'UTO

Poursuivant sa politique en matière de gestion professionnelle des déchets, la Ville de Sion, en collaboration avec l'Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO), vient de doter la population sédunoise d'un centre de tri multi-déchets ultra-performant, sur le site de l'UTO, à Uvrier. Une installation qui correspond à un réel besoin, aussi bien pour les communes partenaires de l'UTO que pour la Ville de Sion. La nouvelle déchetterie vient donc en complément de celle d'Ecobois, à Vétroz, à disposition de la population à l'ouest de la ville.

Sise à l'ouest des bâtiments de l'UTO, la nouvelle infrastructure a été réalisée conformément aux exigences environnementales en vigueur et en compatibilité avec le projet Rhône 3. L'installation est couverte, pour répondre non seulement aux exigences des repreneurs de déchets, mais surtout pour garantir la sécurité du site pour les cityoens et les mettre à l'abri des conditions atmosphériques. La circulation est clairement séparée entre véhicules privés et camions repreneurs. Les usagers privés – munis de leur carte d'accès - y accèdent par la promenade des Berges. La nouvelle

déchetterie est réservée à la collecte et à la valorisation de tous types de déchets produits par les ménages, à savoir les déchets urbains (ménagers courants), les déchets organiques (végétaux), les déchets encombrants (mobilier, ferraille, pneus...), les matériaux inertes (matériaux d'isolation, gravats, plâtre, vitrage...), les appareils électriques et électroniques (appareils électroménagers, matériel audio-visuel,...) et les déchets spéciaux (hydrocarbures, produits chimiques et autres produits toxiques). Les matériaux amiantés ne sont pas admis. En outre, une multitude d'autres déchets y sont admis tels que capsules Nespresso, néons, batteries...S'agissant des appareils électriques et électroniques, rappelons qu'une taxe de recyclage est comprise dans le prix d'achat. Ils sont dès lors repris dans tous les points de vente.



### HORAIRES D'ÉTÉ

#### Lundi – vendredi

7h30 – 11h45  
13h30 – 17h45

#### Samedi

8h00 – 11h45  
13h30 – 16h45

### HORAIRES D'HIVER

#### Lundi – vendredi

7h30 – 11h45  
13h30 – 16h45

#### Samedi

8h00 – 11h45  
13h30 – 15h45

### VEILLES DE FÊTES

Fermeture une heure plus tôt

Sacs de pellets en vente sur place.

## ESPACES PUBLICS SUS AUX DÉCHETS SAUVAGES

Avec le retour des beaux jours, les espaces publics, en particulier le jardin public de la Planta, connaissent un net regain de fréquentation. Ainsi, en fin de semaine, l'affluence peut atteindre quelque 500 jeunes rassemblés, en fin d'après-midi ou en soirée, pour se divertir. Mais, au petit matin, l'espace festif se transforme parfois en véritable décharge à ciel ouvert. C'est dire que les services de voirie de la Ville ne chôment pas le week-end. Devant l'ampleur de ce phénomène récurrent, plusieurs mesures ont déjà été entreprises depuis une année et demie, en concertation avec les utilisateurs. Ce travail en amont est piloté par un groupe de travail comprenant le service des sports, de la jeunesse et des loisirs, la police municipale, l'assainissement urbain, le service de l'édilité, le centre RLC et des associations de jeunes. Le groupe a notamment diffusé des messages de sensibilisation au littering (déchets sauvages), sur le site, dans les écoles et dans les médias, réalisé des micro-trottoirs sur le thème tout en tenant à jour un rapport photos permettant de suivre objectivement l'évolution de la situation. Selon le principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le message est clair : la Ville vous met un espace à disposition, merci de le respecter.

### Une brigade de nettoyage

Un premier bilan de cette campagne de prévention fait état d'une amélioration au niveau du littering. Si les messages ont été largement diffusés, la prise de conscience reste toutefois complexe auprès des noctambules fréquentant le site en deuxième partie de soirée. Le lendemain matin, le travail de la voirie est particulièrement important sur un site par ailleurs fréquenté par de jeunes enfants. Le groupe de travail entend donc poursuivre ses actions. Outre le rappel des messages via la pose de panneaux incitatifs,

il met en place une brigade de nettoyage confiée à des étudiants qui viennent en renfort du service de la voirie, les lendemains de forte affluence. Ce concept, destiné à mener une action-sensibilisation par les pairs en impliquant les utilisateurs du jardin public eux-mêmes, s'inspire de l'action nettoyage de tags initiée il y a quelques années, action qui s'est avérée probante. Enfin, encore plus incitatif, le site du jardin public de la Planta est maintenant doté d'installations fixes de tri des déchets.

### Piazza Uno

S'agissant de la sécurité publique, la police municipale a mis en place un dispositif pilote nommé Piazza Uno, destiné à combattre le littering et à prévenir les comportements induits par la consommation d'alcool. Une attention particulière porte également sur la dissuasion de tout comportement délictueux en relation avec les produits stupéfiants ou la circulation routière. Le dispositif Piazza Uno prévoit la présence sécuritaire de plusieurs agents de sécurité privés agréés, aguerris à la problématique des jeunes noctambules. Une solution qui permet de libérer les agents municipaux, sollicités pour d'autres missions sur le territoire communal. Notons que ceux-ci interviennent également, à la demande des agents privés, et assurent une présence ponctuelle sur le site par le biais de patrouilles pédestres. Le concept Piazza Uno a en outre été élargi aux secteurs du collège de la Planta, du parking de la Planta et de la place de la Cathédrale.





## LES DÉCHETS, UNE RESSOURCE

Texte de Florian Chappot, président de la commission Environnement



La gestion des déchets d'une ville est un domaine souvent peu visible, mais très important pour une commune. En effet, tout le monde a dans son esprit le chaos créé dans des villes où le ramassage des ordures ménagères est stoppé durant quelques semaines. À ce titre, Sion peut compter sur un système de ramassage efficace et fiable, qui a misé sur des containers enterrés de

proximité dans la majorité des quartiers de la commune. Je profite de ces quelques lignes pour remercier l'entier des collaborateurs de la ville et des entreprises partenaires, qui jour après jour, travaillent à ce que la ville reste propre. Mais aujourd'hui, la gestion des déchets ne se limite bien évidemment pas au ramassage et à l'incinération des ordures ménagères. Les déchets représentent des ressources que l'on peut valoriser par la récupération des matières, ou en produisant de l'énergie.

Dans le domaine du recyclage des matières, l'objectif de la ville de Sion est de faciliter le tri à la source des déchets, de plus en plus pratiqué par les Sédunoises et les Sédunois. Dans ce sens, elle développe un réseau de points de ramassage (écopoint) des matières comme le verre, le papier ou les métaux. Actuellement, la ville de Sion possède dix écopoints et nous prévoyons de les doubler à l'horizon 2018, afin de répondre aux besoins de la popu-

lation et d'anticiper des éventuels changements réglementaires (taxe selon la quantité). La ville de Sion mise également sur la promotion des comportements écologiques auprès des enfants, par le biais de l'action de sensibilisation « Trions malin » organisée dans les écoles.

Dans le domaine de la production d'énergie, l'Usine de traitement des ordures du Valais central d'Uvrier (UTO) a produit en 2013, l'électricité pour 15'000 ménages (34'000 MWh). La chaleur de l'UTO permet également de produire sur le même site des pellets de bois, combustible local qui alimente les chaudières de nombreux bâtiments. Mais l'usine de traitement des ordures peut compter encore sur une réserve de chaleur aujourd'hui inexploitée. Le comité de l'UTO et la ville de Sion ont conscience de ce potentiel et étudient le projet important d'un chauffage à distance. En quelques mots, il s'agirait de relier par un pipeline de vapeur l'usine à la ville de Sion, afin de chauffer les bâtiments d'habitation, les infrastructures publiques ou les entreprises.

Plus globalement, une gestion responsable des déchets dépasse le cadre de l'action d'une ville. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'agir sur l'entier du cycle de vie des futurs déchets, de leurs productions (par exemple en réduisant les emballages) jusqu'à leurs éliminations. Dans ce processus, chacune et chacun peuvent agir, notamment par le tri des déchets. Je vous encourage dès lors à utiliser les infrastructures mises à disposition par la Ville de Sion, afin d'avancer vers une société plus durable.